

DEPARTEMENT
DU
NORD

Arrondissement
De
Lille

Commune
De
LEZENNES

Tél 03 20 91 59 01
Mail mairie@lezennes.fr

ARRETE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire de LEZENNES ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Didier DUFOUR, en qualité de Maire de Lezennes en date du 22 mars 2026 ;
Vu le Procès-verbal de l'élection et de l'installation des adjoints, fixant le nombre d'adjoints à Six ;
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. LACMANS Franck en qualité de Conseiller Municipal au Maire, en date du 15 mars 2026 ;
Vu l'article L2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence, ou d'empêchement des adjoints, ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal ;
Considérant que l'ensemble des Adjoints municipaux sont titulaires d'une délégation ;

ARRETE

L'arrêté en date du 25 mars 2026 est ainsi modifié :

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Monsieur LACMANS Franck sera notamment en charge des questions relatives

- aux activités sportives et des moyens à mettre en œuvre par la commune
 - à l'organisation des événements sportifs municipaux ou en partenariat avec les associations
 - à la promotion des actions de sport-santé
- et à l'élaboration des supports écrits en coordination avec l'adjoint à la vie associative.

Les autres articles restent inchangés.

Fait à LEZENNES, le 26 mars 2026

Date d'envoi en Préfecture du Nord :

27 MARS 2026
Date de publication :

Date de notification :



Le Maire,

Didier DUFOUR